



AGENDA 21

44 engagements en faveur du développement durable
pour la période 2011 – 2014



Edition Mars 2013



Vers un nouveau modèle d'aménagement

Notre « Projet de développement global » de 2001 s'est progressivement ouvert sur le « développement durable » (2006) puis sur « l'agenda 21 » (2008).

Si les considérations environnementales, économiques, sociales et culturelles étaient déjà présentes dans notre stratégie en 2001, l'agenda 21 a permis de favoriser la transversalité de ces approches.

La participation des citoyens s'est affirmée au cours de cette démarche au point d'en devenir le moteur du projet communal. Plus aucun projet ne se fait sans la mobilisation des citoyens dans un souci de concertation et de participation. C'est le premier engagement de l'Agenda 21.

Comme de plus en plus de collectivités territoriales, nous avons adopté un nouveau modèle d'aménagement qui répond à un enjeu universel : sauvegarder la planète.

Je remercie très sincèrement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce travail de réflexion qui inscrit la commune dans une démarche d'avenir.

Le Maire,
Christian BARILLET

Qu'est-ce qu'un agenda 21 ?

Ce document recense des actions à mettre en œuvre pour répondre aux finalités du développement durable que sont :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- l'épanouissement de tous les êtres humains
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

D'où viennent ces engagements ?

Ils sont le fruit de nombreux échanges avec la population, les associations, les élus et les agents de la commune. Au total, au cours de la phase d'élaboration de l'agenda 21, ce ne sont pas moins de 200 personnes qui ont participé, d'une manière ou d'une autre, à la construction de ce document. Que ce soit à travers des réponses à un questionnaire distribué aux habitants, lors de réunions publiques ou lors de réunions entre agents de la commune, chaque avis a joué un rôle pour retenir les 8 enjeux majeurs auxquels ce document entend apporter des réponses.

Comment lire cet agenda 21 ?

Plusieurs engagements sont déjà réalisés. Beaucoup concernent la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : ils auront donc un impact certain sur le développement de la ville dans les années à venir. D'autres sont prévus plus tard, tout simplement parce qu'il est impossible, compte tenu des moyens humains et financiers de la commune, de lancer simultanément tous les engagements.

Pour s'assurer du bon avancement de chacun d'entre eux, un comité de suivi et d'évaluation a été créé. Constitué de Sainte-Mauriens, d'élus et de techniciens, ce groupe aura pour but de rendre compte de l'état d'avancement des actions et de proposer éventuellement des ajustements.

L'agenda 21 a été adopté à l'unanimité par le conseil

municipal en juillet 2011, point de départ de la mise en oeuvre des actions.

Au 1^{er} janvier 2013, à mi-parcours, retrouvez l'avancement de celles-ci en suivant la pile :

 action mise en oeuvre

 action initiée

 action pas encore engagée

1 engagement transversal

00- Une approche « développement durable » systématique

 Pour chaque projet : analyser les impacts sociaux, environnementaux et économiques et rendre possible la participation citoyenne et l'évaluation



6 engagements
pour le



01 - Une politique d'appui au commerce

▣ Présence d'un interlocuteur pour les commerçants en mairie.

▣ Conseils et accompagnement auprès des porteurs de projets (implantations, subventions...).

02 - L'accessibilité des établissements recevant du public pour tous

▣ Création d'une commission extra-municipale « accessibilité » intégrant des personnes à mobilité réduite.

▣ Réalisation d'un plan de mise en accessibilité des espaces et bâtiments publics.



03-Soutenir le marché

Organisation d'animations sur le marché de la commune.

Communication renforcée autour du marché.



04-Valoriser le centre-ville

Mise en place d'une signalétique pour mieux orienter vers les commerces et équipements du centre-ville.

Création de cheminements touristiques mettant en valeur les richesses du patrimoine local (gastronomiques, architecturales, paysagères).

05-Promouvoir les activités existantes

- Promotion des commerces existants par une campagne de communication (opération « cœur de ville »).



06-Faciliter l'implantation des commerçants et artisans

- Création d'une liste recensant les offres et les demandes en matière de locaux professionnels.
- Mise en relation offre de locaux, demande de locaux.

3 engagements
pour le

 Secteur
 agricole

07-*Faciliter les projets dans le domaine agricole*

- Présence d'un interlocuteur en mairie. Rôle de relais de la mairie vers les structures compétentes (Chambre d'agriculture...).

08-*Promouvoir l'agriculture et l'approvisionnement local*

- Promotion de la vente directe (circuits courts) des producteurs aux consommateurs.
- Tenue d'événements visant à promouvoir les producteurs et les produits du terroir.



09-Soutenir les agriculteurs engagés en matière de développement durable

-  Location prioritaire du foncier agricole de la commune à des exploitants engagés dans des démarches durables (productions locales, biologiques, labels...)



8 engagements pour les



10- Réduire les consommations énergétiques des bâtiments communaux

- Réalisation d'un audit énergétique pour tous les bâtiments communaux.
- Élaboration et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux et de remplacement des dispositifs énergivores.

11- Réduire les gaz à effet de serre en restauration scolaire

- Réalisation d'un bilan carbone
- Élaboration d'une charte d'action visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à ce service.



12-Optimiser l'éclairage public

 Réduction de la durée d'éclairage public (extinction totale une partie de la nuit hors de l'hyper centre)

 Remplacement progressif des matériels énergivores.



13-Economiser l'eau

 Installation de récupérateurs d'eaux pluviales sur les bâtiments les plus adaptés.



14-*Sensibiliser la population aux économies d'eau*

- Campagne de sensibilisation pour inciter les Sainte-Mauriens à récupérer l'eau pluviale.
- Ajout de clauses environnementales dans le règlement du concours des maisons fleuries.



15-*Former les agents communaux à des pratiques durables*

- Organiser des formations spécifiques par métier.

16-Accompagner les habitants dans l'amélioration de leur habitat

- Distribution d'un manuel de gestes éco-citoyens aux acquéreurs de maisons et appartements.
- Accueil et orientation des personnes ayant un projet de construction ou de rénovation (architecte-conseil, conseiller info-energie).

17-Relayer la communication nationale en matière de développement durable

- Utilisation des outils de communication de la mairie pour relayer les opérations nationales de sensibilisation au développement durable.



4 engagements
pour un



18- Inciter les professionnels du bâtiment à de nouvelles pratiques

-  Charte d'engagement sur le respect des règles d'urbanisme, co-signée par les artisans locaux.

19- Mener la révision du PLU avec une approche environnementale de l'urbanisme

-  Limitation des surfaces ouvertes à l'urbanisation.
-  Prise en compte du climat dans l'implantation et l'orientation de la construction (maisons accolées, orientation sud...).

20-Repenser les projets urbains

20% de logements sociaux

Accessibilité pour tous

Diversité des logements pour garantir la mixité sociale.



21-Elaborer une charte architecturale et paysagère

Définir des règles pour respecter les particularités architecturales et paysagères locales.

Création d'une charte s'imposant aux constructeurs.

4 engagements
pour



22-Réduire l'usage des produits nocifs pour la santé et l'environnement

 Fin du recours aux pesticides d'ici à 2014.

 Limitation du recours au sel pour les opérations de déneigement.

23-Sensibiliser la population à l'usage de produits non polluants

 Organisation d'animations et d'ateliers pratiques à l'occasion de la semaine du développement durable.

 Innovation des services techniques pour le désherbage (urbinette).

 Exemplarité des services municipaux.

24-Aider les entreprises à limiter leur impact environnemental

- Actions visant la limitation des émissions de gaz à effet de serre (covoiturage inter-entreprises).
- Aide à l'obtention de labels.

25-Entretenir, faire vivre et valoriser la Manse et ses abords

- Création d'un accès public continu le long de la Manse dans sa traversée de la commune.



4 engagements
pour

 L'aménagement
 urbain

26- Construire un éco-quartier

 Création d'un éco-quartier.

27- Investir les « dents creuses »

 Nouvelles opérations de construction menées prioritairement dans les parcelles non construites du centre-ville (ilot Theuriet), sans impact sur les espaces naturels ou agricoles.

28- Réaménager la rue de Loches

 Élargissement des trottoirs

 Réduction de la vitesse des voitures par des aménagements en chicane.

29-Encourager les déplacements à pied ou à vélo

- Elaboration d'un « plan piéton » et d'un « plan vélo » pour favoriser la continuité des déplacements doux.
- Installation de parcs de stationnements pour les vélos dans les lieux publics les plus fréquentés.
- Propreté des cheminements piétons (entretien régulier, sensibilisation au ramassage des déjections canines).



6 engagements pour le



30-Créer des logements sociaux dans le centre-ville

-  Rapprocher la population des commerces et services pour limiter les déplacements.
-  Création de nouveaux logements prioritairement dans le tissu urbain constitué.



31-Renforcer et coordonner l'accompagnement social

-  Un lieu et une personne ressource pour coordonner l'action des différents organismes.
-  Présence d'un interlocuteur en mairie à même d'orienter vers les structures compétentes (retour à l'emploi, difficultés de paiement, d'accès au logement, etc.)

32-Des animations pour petits et grands

- Créer une piste de danse au parc Robert Guignard.
- Organiser des animations au plus proche des habitants (dans les quartiers).
- Favoriser les rencontres entre les générations (centres de loisirs, maisons de retraite).



33-Accompagner les associations et valoriser leurs activités

- Utiliser les supports de communication de la commune (agenda, site Internet, affichage...) pour accroître la visibilité des associations.

34-Réaménagement de l'avenue du Général De Gaulle

- ■ ■ ■ Transformer une ancienne 2x2 voies en un boulevard urbain plus sécurisé, à taille humaine et animé (terrasses).



35-Favoriser le retour à l'emploi

- ■ ■ ■ Organiser des chantiers d'insertion solidaires (ORCHIS).
- ■ ■ ■ Insérer des clauses sociales dans les marchés publics.



9 engagements
pour des

Pratiques
 exemplaires

36-*Systematiser la concertation avec les Sainte-Mauriens*

- ▣ Plan de concertation pour chaque grand projet de la ville : recueil et prise en compte de l'avis de la population avec davantage de réunions et de rencontres au plus proche des habitants.

37-*Obtenir des prix et des labels*

- ▣ Participation annuelle au concours des villes et villages étoilés.
- ▣ Participation au prix de l'aménagement urbain pour le réaménagement de l'avenue De Gaulle.
- ▣ Rubans du patrimoine (Halte Jacquaire).



38-Mener un agenda 21 interne

- Recherche de l'exemplarité dans les pratiques de la mairie (déplacements, économies d'énergie, gestion des déchets...)



39-Développer l'évaluation dans chacun des projets de la ville

- Réaliser un bilan à l'issue de chaque projet et en mesurer les effets.

40-Réduire l'impact des déplacements des élus et des agents

 Acquisition de véhicules et vélos électriques

 Rationalisation des déplacements professionnels.



41-Une politique rigoureuse de tri sélectif

 Tri sélectif sur le marché de la commune et dans tous les bâtiments et salles communales

42- Une restauration scolaire exemplaire

- Au moins 25 % de produits biologiques en restauration scolaire et un recours prioritaire à des produits régionaux.



43- Former et sensibiliser les agents communaux aux gestes éco-citoyens

- Formation des agents à l'évolution de leurs pratiques professionnelles en faveur du développement durable (gestion différenciée des espaces verts, objectif zéro produit phytosanitaire, etc.).

44-Améliorer la transversalité entre les services de la ville

- Améliorer la circulation de l'information et les échanges entre les différents services de la ville.



Une dizaine de réunions publiques lors de la phase d'élaboration

La participation de plus de 200 personnes aux différentes réunions

96 actions regroupées en 44 engagements pour la période 2011 – 2014.

Des actions phares déjà engagées telles que l'extinction de l'éclairage public la nuit, le tri sélectif sur le marché de la commune ou la révision du PLU avec une approche environnementale de l'urbanisme (AEU).

Une démarche financée avec l'aide de la Région Centre.

Un comité de pilotage composé pour moitié

d'habitants et de personnes ressources.

Un comité d'évaluation et de suivi des actions (même composition) chargé de rendre compte de l'avancement des engagements.

Une nouvelle approche des projets

Le développement de la participation citoyenne et la mise en place d'un système d'évaluation pour tous les grands projets de ville.

Une démarche reconnue au niveau régional (réseau régional des agendas 21 en Région Centre) et en cours de reconnaissance auprès de l'État (Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie).

Vous voulez en savoir plus sur l'agenda 21 de Sainte-Maure de Touraine ?

> Contactez le chargé de mission « développement durable » à la mairie de Sainte-Maure de Touraine

au 02 47 65 40 12

ou sur animateur-ouac@sainte-maure-de-touraine.fr

> Consultez le site Internet de la ville :

www.sainte-maure-de-touraine.fr,

Rubrique « S'engager pour demain »